VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 mai 2018

OBJET:

Subvention à l'association « Atelier Mémoire d'Essey »

Rapporteur: M. LAURENT

Délibération n°9

EXPOSE DES MOTIFS

L'association « Atelier Mémoire d'Essey » avait déposé une demande de subvention auprès de la ville d'Essey-lès-Nancy qui n'avait pu être instruite au motif que tous les justificatifs n'avaient pas été joints.

En effet, la multiplication des recours devant la juridiction administrative a occasionné des dépenses non négligeables pour la collectivité. Notamment, M. Rémy LEINSTER a engagé un recours devant le tribunal administratif pour demander l'annulation de la délibération du 20 juin 2016 octroyant une subvention à l'association « Football club d'Essey-lès-Nancy ». Ce recours était motivé car M. Rémy LEINSTER estimait que cette délibération contrevenait au code du sport qui dispose à son article R113-3 que : « A l'appui de leurs demandes de subventions, les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent doivent fournir les documents suivants : ... 1° Les bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices clos... ».

Pour prévenir un risque de contentieux, toutes les demandes de subvention incomplètes, n'ont pu être présentées à la traditionnelle séance du mois de mars consacrée au vote du budget et des subventions aux associations.

A l'issue de son assemblée générale du 25 avril 2018, l'association « Atelier Mémoire d'Essey » a communiqué le compte rendu d'assemblée général et le bilan financier qui a été présenté.

Dans ces conditions, le dossier de demande de subvention de l'association « Atelier Mémoire d'Essey » est dorénavant complet et le conseil municipal peut se prononcer sur l'octroi d'une subvention.

PROPOSITION

Compte tenu que les actions de cette association présentent un intérêt communal manifeste, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 140 € au profit de l'association « Atelier Mémoire d'Essey ».

Il est précisé que les crédits inscrits au budget 2018, article 65748 - « Subvention aux associations », sont suffisants.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 17 mai 2018.

Michel BREUILLE.

Pour Extrait

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

tenu sous la présidence de de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	19
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	4 mai 2018
- Convocation distribuée le :	4 mai 2018
- Affichage du compte-rendu le :	18 mai 2018
- Affichage du procès-verbal le :	29 juin 2018

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- M. PERNOSSI, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. CAUSERO, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. MARSON, MME CLAIR, M. PROVIN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME DEVOUGE à M. LAURENT
- M. SAPIRSTEIN à MME SIMONNET
- M. FRANIATTE à MME CADET
- MME SAGET à M. BREUILLE
- M. HOFFER à M. PERNOSSI
- M. ROSSIGNON à M. VOGIN
- M. CLOMES à M. LEINSTER
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. PERNOSSI

Pour extrait

Michel BREUILLE,

Maire